

Communication N° 12 - 2017 au Conseil communal

Séance du 25 octobre 2017

**Réaménagement et mise en conformité des places de jeux
du quai Milliquet et du Collège des Alpes
Ouverture d'un compte de crédit d'études**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 80'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Les places de jeux du quai Milliquet et du Collège des Alpes sont en mauvais état et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Elles ne correspondent plus également à la constante évolution des attentes des usagers pour ces espaces publics d'intérêt majeur et aux multiples enjeux : santé, famille, social, développement physique et mental de l'enfant.

La Municipalité souhaite attribuer des mandats d'architectes-paysagistes et d'ingénieurs, afin d'étudier les avant-projets et les coûts des travaux de réaménagement de ces deux places de jeux. Ces travaux feront l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte de crédit d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner

Pully, le 25 octobre 2017